



FORUM PARLEMENTAIRE  
sur les Armes Légères et de Petit Calibre

## Déclaration de Principe sur les ALPC et la réforme des systèmes de sécurité

Bureau du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre,  
réunion à Managua, Nicaragua, le 24 octobre 2009

La réforme du système de sécurité (RSS)<sup>1</sup> peut être définie comme *un concept dynamique pour élaborer des stratégies de gestion des fonctions de sécurité d'une manière démocratiquement responsable, efficace et effective pour initier et soutenir la réforme de l'infrastructure de la sécurité nationale.*<sup>2</sup>

Le système de sécurité comprend, dans son ensemble :

- 1) les acteurs essentiels de la sécurité (par exemple, les forces armées, la police, la gendarmerie, les services de douanes, d'immigration, de renseignements et de sécurité et les gardes-frontières) ;
- 2) les organes de gestion de la sécurité et de surveillance (par exemple, les ministères de la défense et de l'intérieur, les organes de gestion financière et les commissions publiques de réclamation) ;
- 3) les institutions de justice et d'application de la loi (par exemple, les services judiciaires, les prisons, les services de poursuite et de correction, les systèmes de justice traditionnels) ; et
- 4) les forces de sécurité non réglementées (par exemple, les entreprises de sécurité privées, les armées de guérilla et les milices privées).<sup>3</sup>

Le programme d'action de l'ONU sur les ALPC (UN PoA)<sup>4</sup> réaffirme le droit inhérent des États à une autodéfense individuelle et collective en vertu de l'Article 51 de la Charte de l'ONU, et en

---

<sup>1</sup> Également connu comme la réforme du secteur de la sécurité. Ces termes sont souvent utilisés de manière interchangeable.

<sup>2</sup> Les sources du contenu de ces instructions proviennent principalement de : 1) Liens entre la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ... et les ALPC (Linkages between Security Sector Reform (RSS) ... and ALPC), *Fitz-Gerald A M*, (Whitehall Policy Concept Paper), Londres, 09 janvier 2003; 2) La réforme du secteur de la sécurité et la demande d'ALPC (Security Sector Reform and the Demand for ALPC), Project PLOUGHSHARES Briefing 01/7, *Donald D et Olanisakin F*, 2001; et 3) Manuel de l'OCDE CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice, OCDE, 2007.

<sup>3</sup> OCDE CAD Lignes directrices sur la Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance. ISBN 92-64-00786-5, Paris, OCDE, 2005.

<sup>4</sup> Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, Document ONU A/CONF.192/1, 20 juillet 2001.

conséquence de leur droit à conserver des ALPC pour leurs besoins d'autodéfense et de sécurité. En conséquence, un bon nombre d'acteurs au sein du système de sécurité exigent l'accès aux armes à feu comme un élément clé de leur travail légitime. D'autres acteurs non réglementés (factions en conflit et criminels organisés) exigent aussi l'accès aux armes à feu en tant que « fauteurs de violence ».

Les domaines thématiques d'engagement pendant la réforme du système de sécurité sont d'une grande étendue et comprennent : l'élaboration d'une stratégie législative et réglementaire ; le développement de la capacité ; la restructuration et le rééquipement des forces ; la stratégie de sécurité et de défense ; la planification opérationnelle ; le soutien logistique et la gestion des armes ; et les procédures administratives.

Il est de plus en plus évident qu'un système de sécurité peu développé ou affaibli crée une demande d'armes, qui ensuite améliore la capacité des factions armées et des criminels pour cibler les structures institutionnelles de gouvernance, l'architecture sécuritaire et les communautés locales. De tels secteurs de sécurité mal développés deviennent souvent fortement politisés, ce qui résulte en une série d'impacts négatifs potentiels. Ces derniers peuvent comprendre un manque de responsabilité au sein du système de sécurité, qui résulte dans une plus grande prolifération des armes, ou une coopération déficiente entre les organisations de gouvernance et les acteurs de sécurité, ce qui mène à l'instabilité intérieure.

Une augmentation de la corruption au sein des institutions gouvernementales est souvent constatée dans les systèmes de sécurité politisés qui, lorsqu'ils sont combinés avec des rivalités entre agences, peuvent mener au développement d'un vide sécuritaire. Ce vide sécuritaire sera inévitablement comblé par les factions en conflit ou les groupes criminels organisés. Il en résultera une insécurité accrue qui augmentera encore la demande et l'utilisation des armes au sein de la communauté élargie. La demande d'armes qui en résulte est directement liée aux perceptions de menace et d'insécurité humaine au sein des communautés. Les lois de l'offre et de la demande sont tout aussi valables pour les armes que pour n'importe quoi d'autre, et l'absence de système de sécurité crédible rend relativement facile de fournir des armes pour répondre à cette demande.

Des liens directs entre la réforme des systèmes de sécurité et le programme de contrôle<sup>5</sup> des ALPC sont toujours en cours d'élaboration et l'expérience opérationnelle est en progression. Aucune analyse systématique n'a été effectuée pour établir et clarifier la nature exacte de ces liens et de leurs implications pour les stratèges et les praticiens du contrôle des ALPC. Tandis que le document stratégique de l'OCDE sur la réduction de la violence armée : permettre le développement<sup>6</sup> aborde bien l'impact de la violence armée sur le développement et les communautés et présente des méthodologies pour la réduction de la violence armée, mais il est limité en termes d'armes légères et de RSS. Le contrôle des ALPC concerne souvent plus que la

---

<sup>5</sup> Défini comme « *les activités qui, ensemble, visent à réduire l'impact social, économique et environnemental de la prolifération et de la possession incontrôlées des ALPC* ». Ces activités comprennent les questions de contrôle frontalier, les questions législatives et réglementaires, la prise de conscience des ALPC et les stratégies de communication, les opérations de collecte et de destruction des ALPC et la surveillance des ALPC, la gestion de l'information et la gestion des stocks d'ALPC.

<sup>6</sup> OCDE CAD Réduction de la violence armée : Permettre le développement, ISBN 978-92-64-06015-9, Paris, OCDE, 2009.

réduction de la violence armée<sup>7</sup>, (bien que ce soit toujours hautement souhaitable), et jusqu'à ce qu'une analyse plus large des liens directs soit élaborée, les interventions de contrôle des ALPC doivent nécessairement lutter pour tenir compte de manière adéquate d'autres stratégies et projets de RSS et de fournir des solutions intégrées.

Bien que l'expérience opérationnelle récente des programmes de contrôle des ALPC ait identifié une série de domaines fonctionnels où il existe un impact au niveau technique sur les questions liées à la RSS. Par exemple\_

- 1) la gestion des stocks ou la destruction des armes, en tant que partie du programme de contrôle des ALPC, peut supporter un programme RSS plus large de restructuration des forces de sécurité ;
- 2) la prise de conscience des ALPC peut être utilisée pour soutenir le développement des stratégies à base communautaire ; ou bien
- 3) des études des ALPC peuvent être utilisées pour rassembler des données sur les perceptions de la sécurité humaine.

La RSS couvre nécessairement un large spectre d'activités et la nécessité d'assurer une coordination et une coopération entre de nombreux acteurs est largement reconnue. Le fait de traduire cela en actions au niveau opérationnel reste, cependant, un défi. La prolifération et l'usage illégal des ALPC pose l'un des problèmes sécuritaires les plus pressants dans un bon nombre des pays les plus pauvres du monde. Les agences d'application de la loi dans ces pays manquent souvent de capacités pour rechercher et poursuivre les contrevenants, ou même pour collecter et sécuriser les armes illégales. Dans certains cas, ils peuvent même constituer le problème eux-mêmes en commettant des abus graves contre les civils, en poussant la demande d'armes illégales en tant que moyens d'autoprotection.<sup>8</sup> C'est pourquoi il est très important que les liens entre la RSS et le contrôle des ALPC à tous les niveaux soient clairement identifiés et renforcés.

La prolifération des armes dans un pays ou région améliore les capacités des factions criminelles ou en conflit et alimente leurs activités, ce qui a la possibilité de créer l'instabilité dans les pays ou régions voisines.

La planification du programme de RSS au sein d'un état devrait toujours comprendre un élément concernant les ALPC, et une RSS opérationnelle doit être coordonnée avec tous les programmes parallèles de contrôle des ALPC. En outre, le développement de la capacité des mécanismes de surveillance (les parlementaires, les journalistes, les organisations non gouvernementales et les organisations de société civile), devraient inclure un élément de prise de conscience des ALPC pour leur permettre de comprendre la position du contrôle des ALPC au sein des programmes plus larges de RSS.

Le fait d'aborder les liens fondamentaux entre le contrôle des ALPC et la RSS sont un précurseur important vers une gouvernance démocratique efficace. L'engagement des parlements et des parlementaires de toutes les régions pour aborder conjointement ces défis est essentiel, en

---

<sup>7</sup> Cela peut comprendre : 1) les programmes anti-prolifération ; 2) la gestion des stocks et les programmes de gestion de sécurité en tant qu'élément de la RSS ; réduction du nombre des accidents dus aux armes ; 4) contrôle des armes légales, etc.

<sup>8</sup> <http://www.nisat.org/security>

particulier pour assurer que la question des ALPC est placée fermement dans l'agenda plus large de la réforme des systèmes de sécurité.

## *Objectifs*

**Le Bureau du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, réuni à Managua, Nicaragua, le 24 octobre 2009 :**

*Accueille avec bienveillance* le discours présidentiel du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>9</sup> qui souligne que la réforme du système de sécurité dans les environnements d'après-conflit est cruciale pour la consolidation de la paix et la stabilité, favorise la réduction de la pauvreté, l'application de la loi et la bonne gouvernance, l'extension de l'autorité légitime de l'État et d'empêcher les pays de retomber dans le conflit ; et confirme les liens entre le contrôle des ALPC et la RSS ;

*Reconnaît* que c'est la prérogative de chaque État d'évaluer les exigences de son système de sécurité par rapport à ses besoins nationaux de sécurité en vertu de la législation internationale et de leurs droits légitimes prévus par l'Article 51 de la Charte de l'ONU ;

*Reconnaît* la légitimité des exigences des États de niveaux raisonnables et appropriés de stocks d'ALPC au sein de leur propre système national de sécurité, conformément aux principes posés par le Programme d'action de l'ONU sur les ALPC ou à d'autres accords ou instruments régionaux ;

*Exhorte* tous les États de se conformer totalement aux exigences concernant l'usage de la force par le système de sécurité visé par les textes suivants : 1) Article 3 du code de conduite de l'ONU pour les responsables de l'application des lois<sup>10</sup> ; et 2) les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.<sup>11</sup>

*Encourage* le développement, la mise en œuvre et l'application de la législation nationale au sein des États en vertu du Protocole de l'ONU sur les armes à feu<sup>12</sup>, soutenu par des processus opérationnels efficaces, pour assurer l'utilisation sûre et la gestion efficace et effective des stocks d'armes et de munitions traditionnelles au sein du système de sécurité ;

*Prend note* du fait que les normes internationales sur le contrôle des armes légères en préparation (ISACS)<sup>13</sup> fourniront un ensemble de lignes directrices efficaces pour la gestion sûre et efficace des ALPC au sein du système de sécurité, et *encourage* leur adoption par les États lorsqu'elles seront promulguées ;

---

<sup>9</sup> Conseil de sécurité de l'ONU S/PRST/2007/3, 14 février 2007.

<sup>10</sup> Le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, UNHCHR, (Adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, Résolution 34/169 du 17 décembre 1979).

<sup>11</sup> Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, (Adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, Cuba, 27 août au 7 septembre 1990).

<sup>12</sup> Résolution 55/255 de l'Assemblée générale de l'ONU, 55/255, Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole sur les armes à feu). (Entré en vigueur le 2 juillet 2005).

<sup>13</sup> [www.un-casa-isacs.org](http://www.un-casa-isacs.org). (Mot de passe demandé actuellement au coordinateur d'ISACS ([coordinator@un-casa-isacs.org](mailto:coordinator@un-casa-isacs.org)) pour accéder à ce site).

*Exhorte* les donateurs à approfondir leur engagement politique et financier dans des programmes liés aux RSS et aux projets élaborés pour améliorer les normes concernant 1) la surveillance parlementaire du système sécuritaire ; 2) la formation concernant l'utilisation appropriée de la force par les responsables de l'application des lois ; et 3) des programmes de contrôle des ALPC intégrés et holistiques conformément aux normes ISACS à venir. Ce soutien devrait se conformer aux critères OCDE-CAD d'Aide publique au développement (APD) relative à la sécurité<sup>14</sup> ;

*Recommande*, en complément de la législation et des mécanismes de régulation, d'établir ou de renforcer les structures de surveillance opérationnelles, telles que le développement de la capacité d'un médiateur ou d'un comité parlementaire, pour améliorer la surveillance de l'usage de la force par le système de sécurité et les programmes appropriés de contrôle des ALPC ;

*Soutient* les membres du Forum et leurs collègues parlementaires pour formuler des cadres législatifs et réglementaires pour une utilisation et une gestion appropriées et efficaces des armes et pour élaborer des mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance pour mieux assurer que les individus et les communautés ne courent pas de risques par suite de l'utilisation inappropriée de la force ou de la gestion inefficace des stocks d'armes ; et

*Donne mandat* au Secrétariat pour suivre l'évolution de la question des ALPC en relation avec la réforme des systèmes de sécurité et pour prendre les mesures correspondant à la stratégie adoptée.

---

<sup>14</sup> Réunion de haut niveau de l'OCDE CAD des ministres de la coopération pour le développement et des responsables des organismes d'aide des pays de l'OCDE le 3 mars 2005 qui sont parvenus à un consensus sur le fait que la coopération technique et le soutien civil pour aussi bien « *la réforme des systèmes de sécurité afin d'améliorer la gouvernance démocratique et le contrôle par les civils* » que pour le « *Contrôle, prévention et réduction de la prolifération d'armes légères et de petit calibre* », peuvent être considérés comme une Aide publique au développement (APD).